



L'agriculture ardennaise

ANALYSE DE SON EVOLUTION SUR 20 ANS ET PERSPECTIVES



aGRICULTURES
& TERRITOIRES
CHAMBRE D'AGRICULTURE
ARDENNES

Novembre 2012

TERRES d'**a**VENIR



La forte restructuration des exploitations, un élément clé de l'évolution de l'agriculture ardennaise

Suite au recensement général de l'agriculture de 2010, une analyse permet de mesurer l'évolution de l'agriculture ardennaise. Cette évolution, depuis 1988, présente une forte baisse du nombre d'exploitations agricoles liée à l'augmentation de la taille des structures. En comparaison à ses voisins champardennais, les Ardennes sont le département ayant le moins subi cette restructuration. Depuis 1988, le département a perdu 46 % de ses exploitations agricoles, soit une diminution de 2.2 % par an.

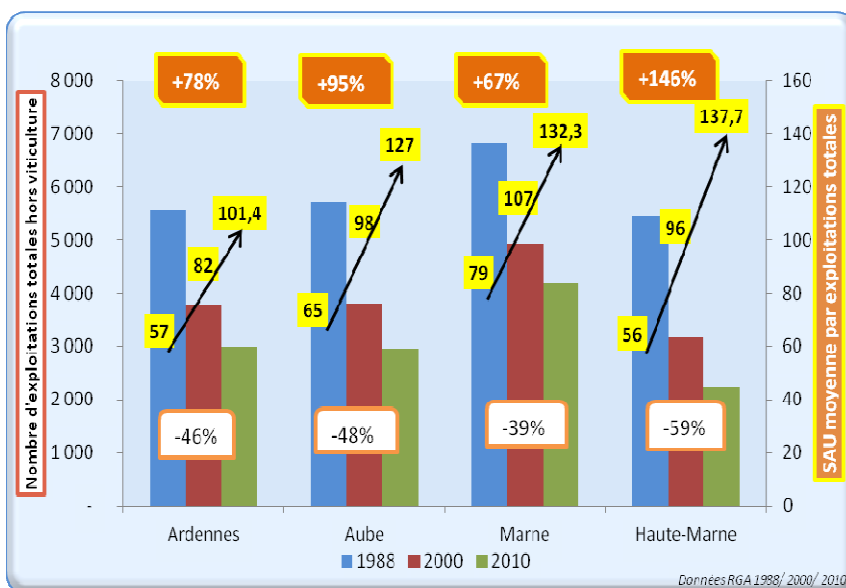
En parallèle, la surface moyenne par exploitation a progressé de 78 % sur la même période.

Le secteur laitier a diminué de près de 3 % par an alors que le secteur « grandes cultures » n'a diminué que de 1 % par an.

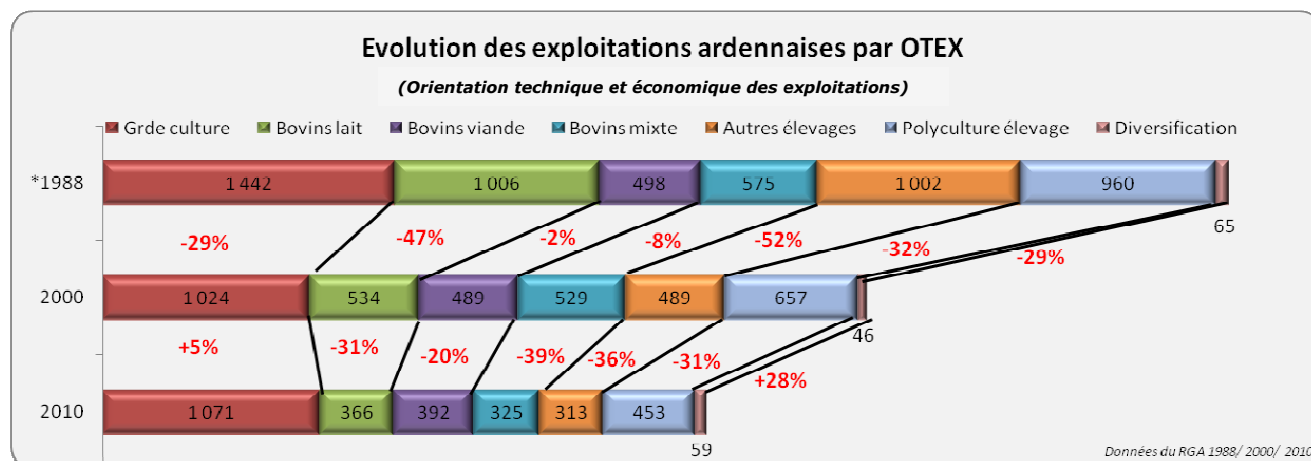
Une baisse importante du nombre d'exploitations corrélée à une forte restructuration

Le département des Ardennes compte aujourd'hui, un peu moins de 3 000 exploitations contre 3 800 en 2000 et 5 600 en 1988, soit une baisse de 46 % du nombre de ses exploitations. Près d'une exploitation sur deux a disparu dans la région Champagne-Ardenne entre 1988 et 2010. La plus forte diminution du nombre d'exploitations se situe dans le département de la Haute-Marne qui a perdu près de 60 % de ses exploitations en 22 ans.

Ce phénomène a entraîné l'augmentation de la taille des structures, avec pour les Ardennes, le passage de la SAU¹ moyenne par exploitation de 57 ha à 101 ha, soit une augmentation de 78 %. Le département des Ardennes, globalement, s'est moins restructuré que l'ensemble de la région qui a vu la taille moyenne de ses exploitations augmenter de 88 %, en terme de superficie. La Haute-Marne enregistre une nouvelle fois, des résultats records avec la hausse de près de 150 % des surfaces utilisées par exploitation, pour atteindre 138 ha.



Une restructuration différente en fonction de l'orientation technique et économique



¹ SAU : Surface Agricole Utile.

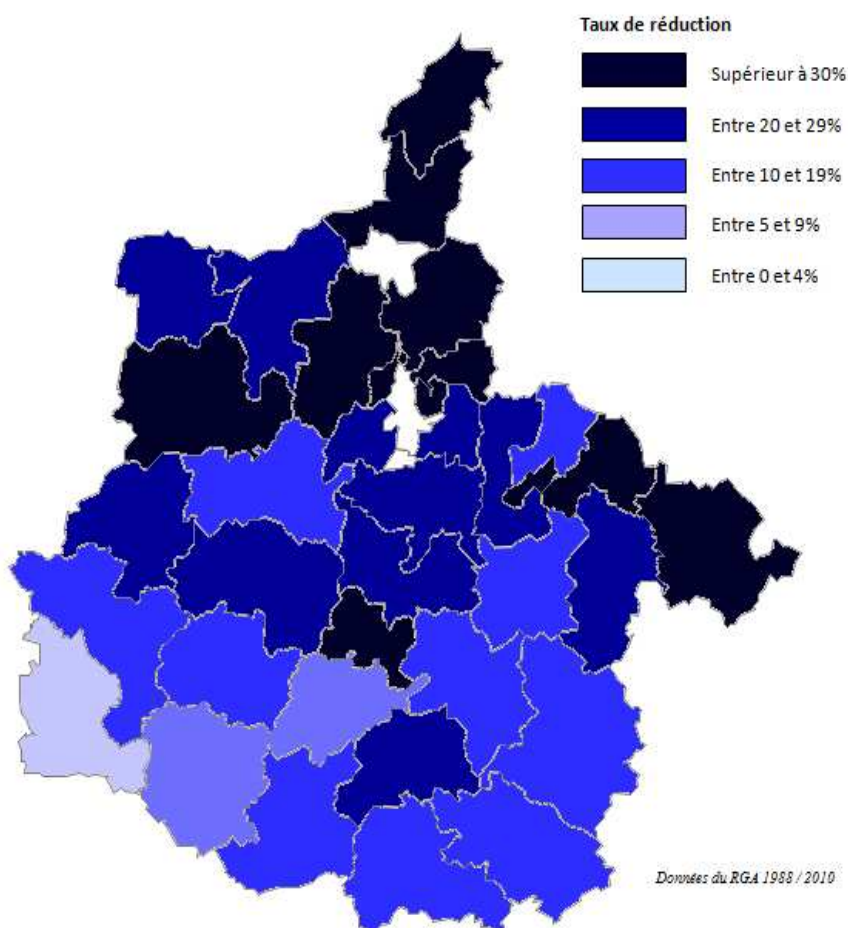
En 1988, les exploitations laitières et les exploitations de « grandes cultures » dominaient l'agriculture ardennaise. Aujourd'hui, le système « grandes cultures » prédomine en terme de nombre d'exploitations total. Il représente 36 % des exploitations ardennaises. C'est le système ayant supporté le mieux la restructuration de nos exploitations agricoles. En revanche, ceux ayant subi le phénomène de restructuration, voire de disparition, sont les élevages laitiers avec une diminution des effectifs de 64 % ainsi que les autres élevages (productions ovine, caprine, porcine, avicole, autres herbivores et autres élevages hors sol) qui eux ont subi un recul de près de 70 % sur les 22 dernières années.

L'élevage bovin reste, néanmoins, ancré sur le département. En effet, les élevages à orientation laitière, allaitante et bovin mixte, représentent 36 % des exploitations ardennaises, soit autant que les exploitations spécialisées en grandes cultures.

Depuis 1988, les Ardennes ont perdu 2,2 % d'exploitations agricoles par an avec de forte variation selon les systèmes d'exploitation. Ainsi, le système « grandes cultures » perd 1,1 % de ses exploitations par an alors que dans le même temps, le système laitier perd 2,9 % exploitations par an et le système bovin viande et polyculture-élevage perd 1,9 % exploitations par an. Nous notons particulièrement que les systèmes autres élevages (productions ovine, caprine, porcine, avicole, autres types d'herbivore et les autres élevages hors sol) perdent quant à eux 3,2 % exploitations par an.

Un impact significatif sur les territoires locaux

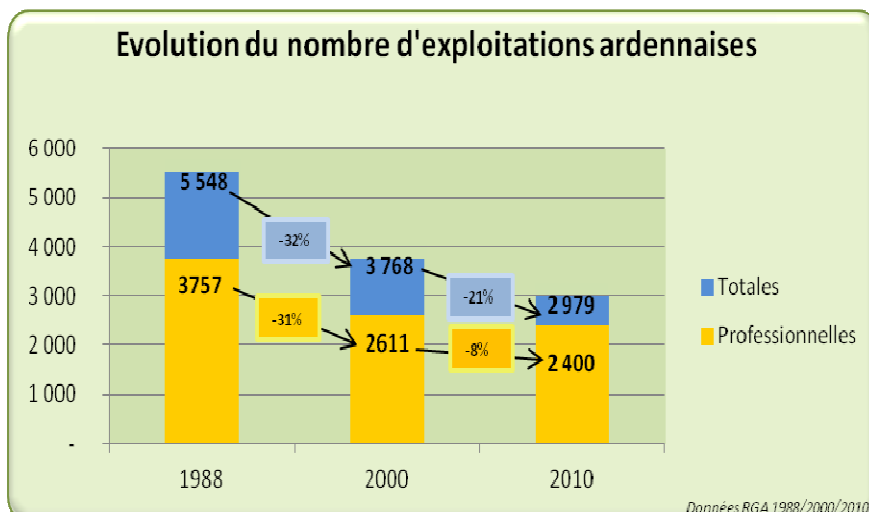
La diminution du nombre d'exploitations agricoles est assez déséquilibrée à l'échelle du département. En effet, la moitié nord du département à orientation élevage est plus touchée par la restructuration. Sur cette zone, près d'une exploitation sur trois a disparu. En revanche, le sud du département à orientation grandes cultures a, quant à lui, perdu 10 % de ses entreprises sur la même période.



Des exploitations « professionnelles » qui tirent leurs épingles du jeu

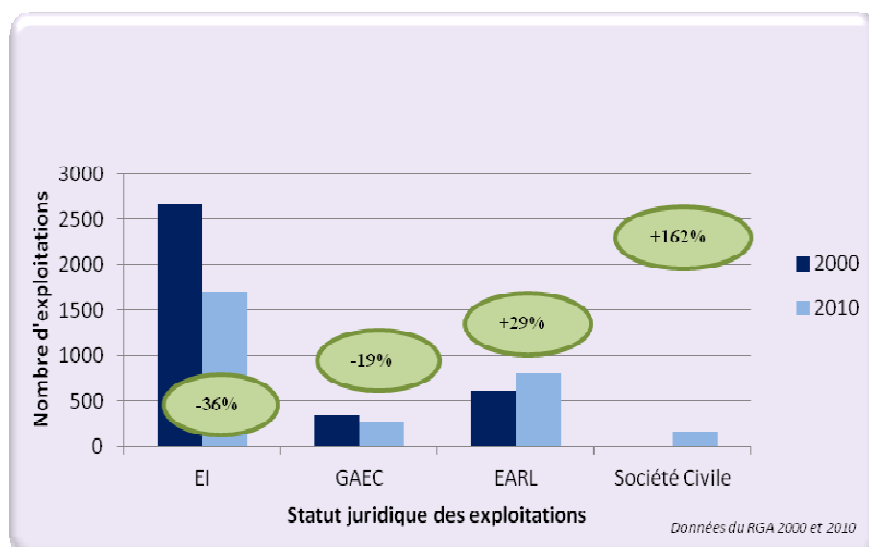
Depuis 1988, le département a perdu 66 % de ses petites exploitations dites « non professionnelles » alors qu'il ne perd que 36 % d'exploitations « professionnelles ». Ainsi, les petites entreprises agricoles ont disparu à un rythme deux fois plus élevé.

Aujourd'hui, les exploitations « non professionnelles » représentent une exploitation sur cinq alors qu'en 1988, elles représentaient une exploitation sur trois.



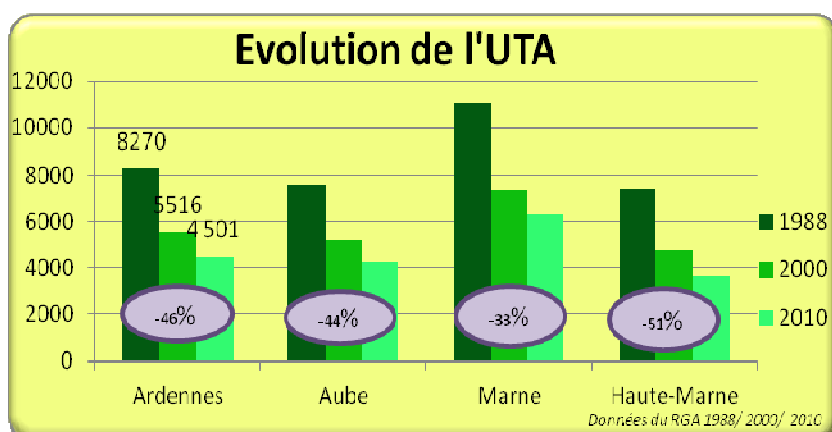
Les formes sociétaires s'affirment

La baisse du nombre d'exploitations est à mettre en relation avec l'augmentation du nombre de sociétés. Les exploitations individuelles dominent encore largement puisqu'elles représentent 57 % des exploitations. En ce qui concerne les sociétés, ce sont les EARL (Entreprise Agricole à Responsabilité Limitée) qui sont majoritaires ; elles représentent 3 exploitations sur 5. Les GAEC (Groupements Agricoles d'Exploitation en Commun) sont en légère diminution depuis 2000 et représentent 1 exploitation sur 5. La majorité des structures sont à caractère familial. La société entre personnes de parenté au delà du 3^{ème} degré est très faible.



Qu'en est-il de l'emploi agricole ardennais ?

La main d'œuvre a, elle aussi, subi une diminution. En effet, l'emploi agricole, sur la région Champagne-Ardenne, a connu un recul de près de 45 % en 22 ans. Le département des Ardennes a, quant à lui, perdu 46 % de ses effectifs, alors que la Haute Marne reste le département qui perd le plus de main d'œuvre, avec une baisse de 51 %.



En parallèle, on observe une stabilité de la main d'œuvre présente par exploitation. Au niveau régional, la proportion était de 1,46 UTA par exploitation en 1988 et de 1,51 UTA par exploitation en 2010. Concernant les Ardennes, cette proportion était de 1,47 en 1988 et de 1,51 en 2010. En revanche, nous notons une progression de ce ratio pour l'Aube et la Haute Marne, qui passe de 1,1 à 1,4 UTA par exploitation entre 1988 et 2010 pour l'Aube et de 1,36 à 1,65 UTA par exploitation pour la Haute Marne.

L'impact du statut juridique de l'exploitation sur la main d'œuvre

Aujourd'hui, la main d'œuvre au sein des exploitations individuelles est représentée par 1,1 UTA par exploitation. En ce qui concerne les sociétés, les structures agricoles du type GAEC et EARL sont couvertes par 3 UTA par exploitation et dans le même temps, les sociétés civiles, emploient 2 UTA par exploitation.

L'élevage mobilise davantage de main d'œuvre

L'élevage mobilise la main d'œuvre en majorité par rapport au nombre d'exploitations présentes sur le département des Ardennes. En effet, les éleveurs emploient 43 % de la main d'œuvre agricole répartie à 17 % pour les éleveurs laitiers, 16 % pour les éleveurs mixtes et 10 % pour les éleveurs allaitants. Les systèmes cultures et polyculture-élevage couvrent respectivement 18 % et 17 % de la main d'œuvre ardennaise agricole. Ce sont les exploitations du type polyculture - élevage qui valorisent le plus la main d'œuvre (2,8 UTH par exploitation).

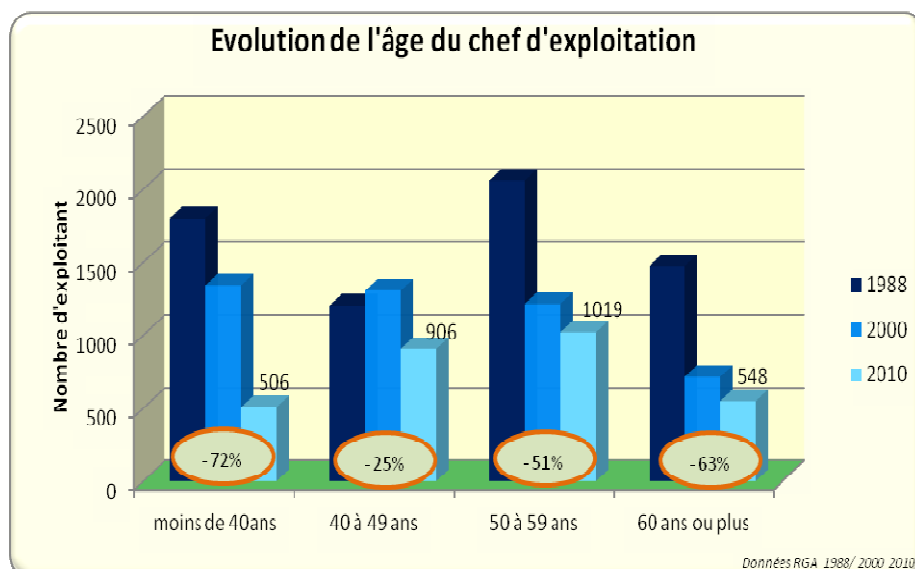
La main d'œuvre salariale dans les exploitations ardennaises

Les actifs non salariés sont largement majoritaires puisqu'ils représentent près de 86 % de la main d'œuvre ardennaise. L'agriculture ardennaise emploie près de 630 salariés (ETP = Equivalent Temps Plein), soit une hausse de 6 % par rapport à l'année 2000. Une UTA sur sept est représentée par un salarié.

La part des femmes au sein de l'emploi agricole ardennais

Sur la totalité des unités de travail agricole, en ce qui concerne les Ardennes, une UTA sur quatre est représentée par une femme. Cette proportion est restée constante depuis 10 ans.

Des chefs d'exploitation qui vieillissent

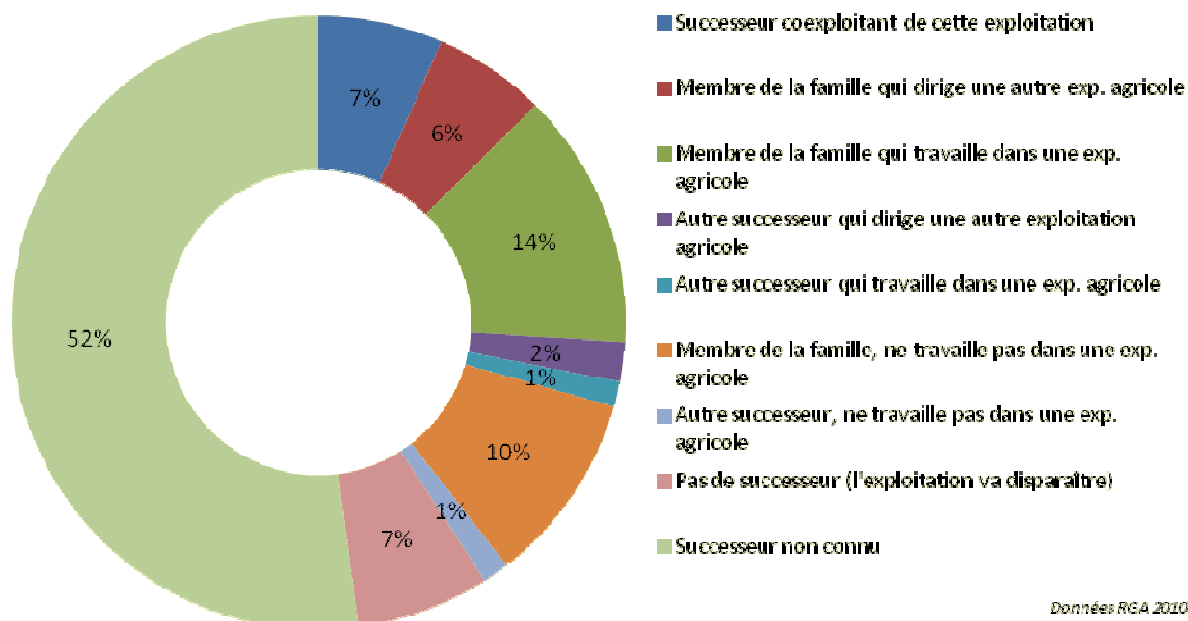


Environ 1 600 chefs d'exploitation, âgés de plus de 50 ans détiennent 40 % de la SAU départementale. A leur départ en retraite, les surfaces libérées devront être reprises par les jeunes qui s'installent et par les 1 400 chefs d'exploitation de moins de 50 ans qui sont en forte diminution. La tranche d'âge de moins de 40 ans est particulièrement affectée car ses effectifs ont diminué de plus de 70 % depuis 1988.

Ainsi, la restructuration peut s'accélérer très rapidement. L'emploi agricole reste certainement un enjeu majeur pour l'avenir de l'agriculture ardennaise. La formation, l'installation, le renouvellement des générations et le développement de l'emploi sont donc au cœur des enjeux agricoles du département.

Comment est envisagée la succession ?

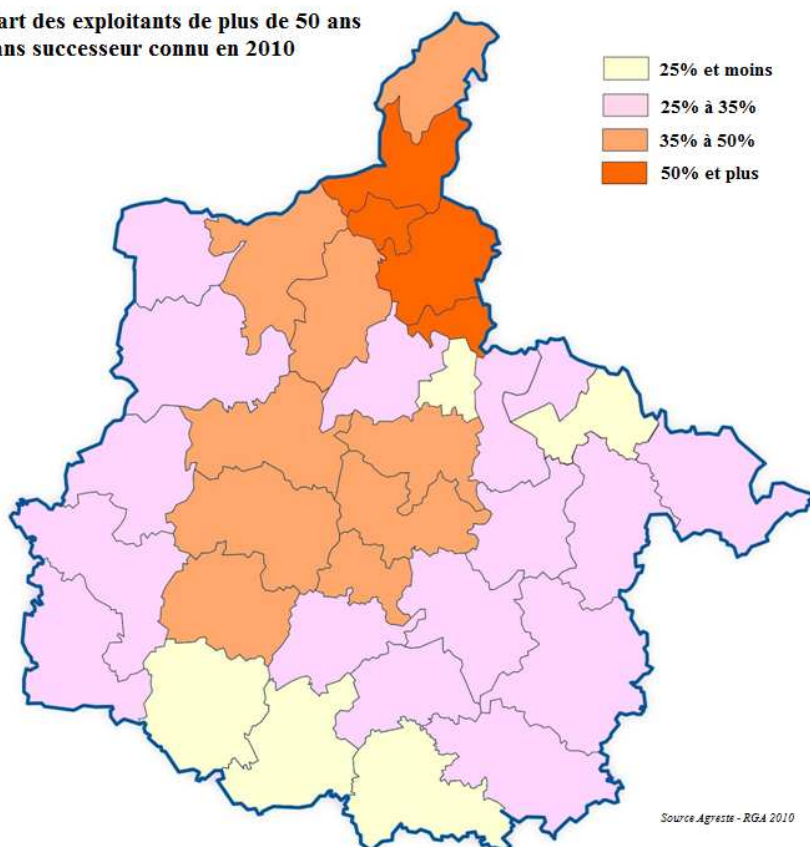
Quelle succession pour les exploitations dont le chef d'exploitation et/ou le coexploitant a plus de 50 ans?



A cette question posée, lors du dernier recensement 2010, aux chefs d'exploitation et coexploitants de plus de 50 ans, la réponse est sans appel. Un exploitant sur deux estime ne pas connaître son successeur. En revanche, 2 agriculteurs sur 5 ont identifié un successeur potentiel, que ce soit un membre de la famille ou un membre extérieur, qu'il travaille ou non sur l'exploitation concernée. Près d'un agriculteur sur dix estime que son exploitation est appelée à disparaître.

Une succession différenciée par les systèmes d'exploitation

Part des exploitants de plus de 50 ans sans successeur connu en 2010

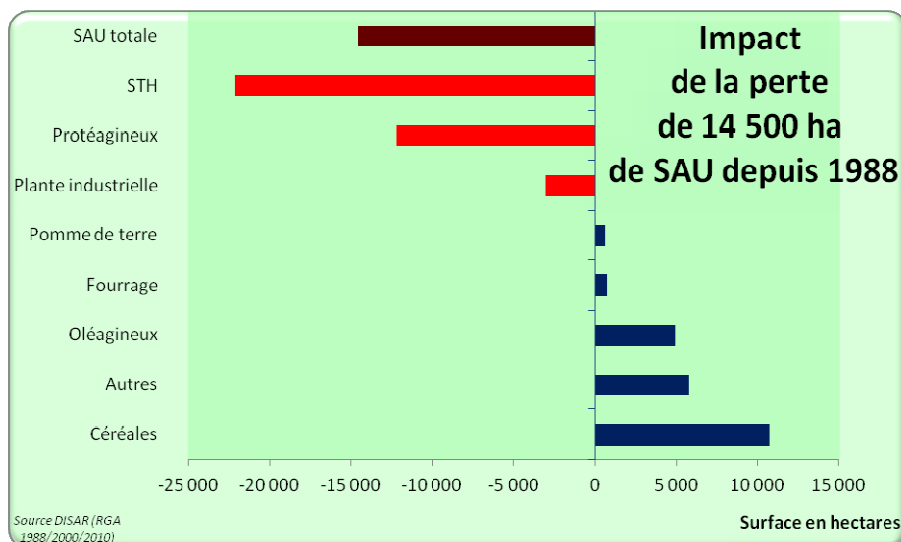
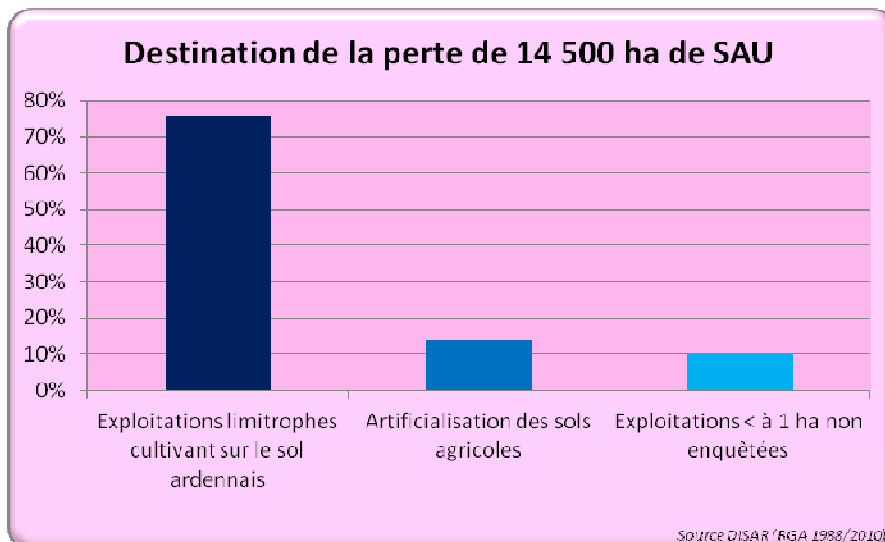


Ce sont les systèmes orientés « élevage » qui sont les plus menacés par la disparition de leurs exploitations. En effet, plus de 50 % des exploitants, de plus de 50 ans, du nord du département à orientation élevage, estiment ne pas connaître de successeur. En revanche, le sud du département à orientation cultures est moins menacé et plus de 65 % des exploitants de plus de 50 ans présents dans cette zone, estiment connaître un successeur.

Une perte de SAU...mais pourquoi ?

Le département des Ardennes déplore, depuis 1988, une diminution de sa SAU d'environ 14 500 ha (dont 6 500 ha entre 1988 et 2000 et 8 000 ha entre 2000 et 2010). Cela correspond à une disparition de 4,5 % de la surface utilisée par l'agriculture ardennaise, contre une baisse de 1,5 % pour la région.

Trois raisons peuvent expliquer les origines de cette perte. Tout d'abord, dans l'enquête réalisée par le Ministère de l'agriculture, les exploitations de moins d'un hectare, ne sont pas concernées par le recensement agricole et n'ont donc pas été enquêtées. Elles représentent à elles seules près de 10 % de cette diminution. 15 % de cette perte s'expliquent par l'artificialisation des surfaces agricoles (autoroute Charleville-Reims, urbanisation,...). Enfin, on constate une forte progression des surfaces agricoles ardennaises détenues par des exploitations dont le siège est situé dans les départements ou pays limitrophes aux Ardennes (Marne, Aisne, Meuse et Belgique). Cette perte est estimée à 75 % des 14 500 ha.



Depuis 1988, la conjoncture économique a conduit à un changement de l'assolement ardennais. Ainsi, c'est la STH qui a le plus diminué depuis 1988 avec une baisse d'environ 22 000 ha. On observe ensuite un plus faible recul concernant les cultures de protéagineuses (- 12 000 ha) puis les cultures industrielles, essentiellement de la betterave sucrière (- 3 000 ha).

En revanche dans le même temps, le département enregistre une augmentation de ses surfaces en cultures

oléagineuses et autres cultures, spécialement les jachères, mais aussi les plantations légumières et fruitières (vergers...). Enfin, l'augmentation des surfaces en céréales (+ 10 700 ha) est à mettre en lien avec le maintien des exploitations céréalières mais également le remplacement de surfaces en herbe par des surfaces de cultures céréalières.

L'élevage ardennais, un système qui se maintient sur le département

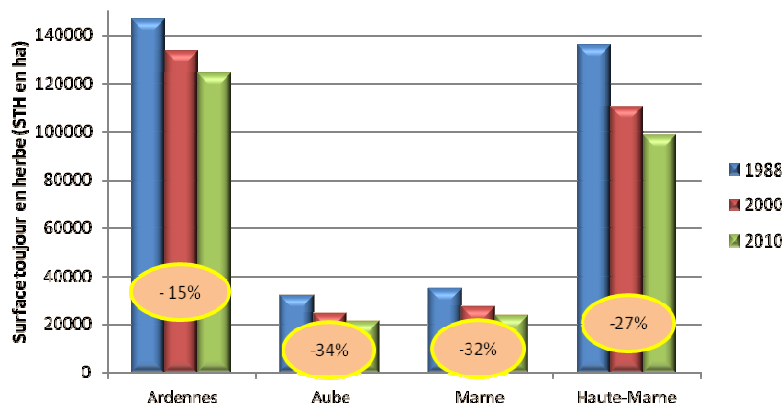
Avec 124 000 ha de STH, 37 500 vaches laitières et 50 800 vaches allaitantes, les Ardennes est le département de la Région qui compte le plus de bovins avec 42 % des effectifs régionaux.

De loin, l'activité élevage reste très significative puisque 60 % de nos exploitations sont orientées vers l'élevage.

Depuis 1988, le maintien de l'élevage sur le département des Ardennes est fortement corrélé à la présence de la STH sur notre département.

Une diminution modérée de la STH dans les Ardennes...

Evolution de la STH



Les surfaces en herbe se sont mieux maintenues dans les Ardennes avec une baisse de 22 000 ha (15 % de la STH) contre 27 % à 34 % pour les autres départements. Cette diminution s'est faite au profit des cultures de vente qui ont bénéficié de la conjoncture, offrant un rapport travail/rémunération favorable.

De ce fait, les céréales et les oléagineux se développent aux dépens des protéagineux (rendements aléatoires) et des cultures industrielles (betteraves sucrières = restructuration de la filière).

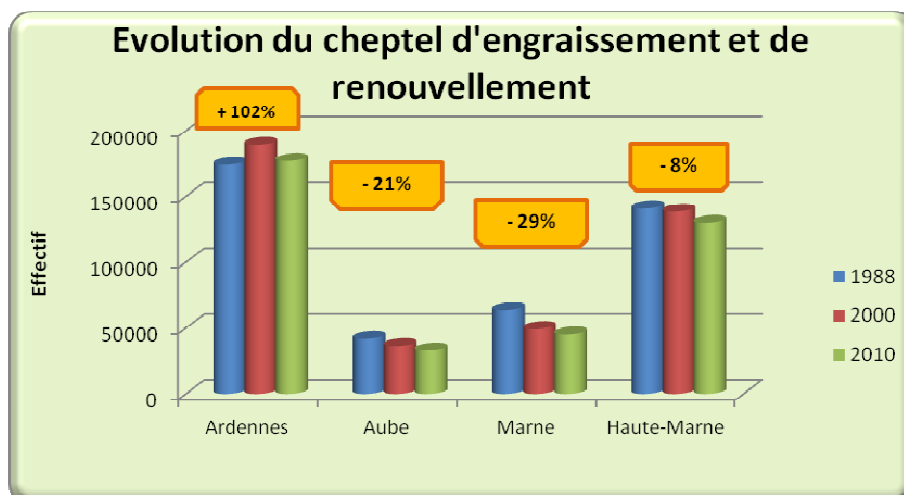
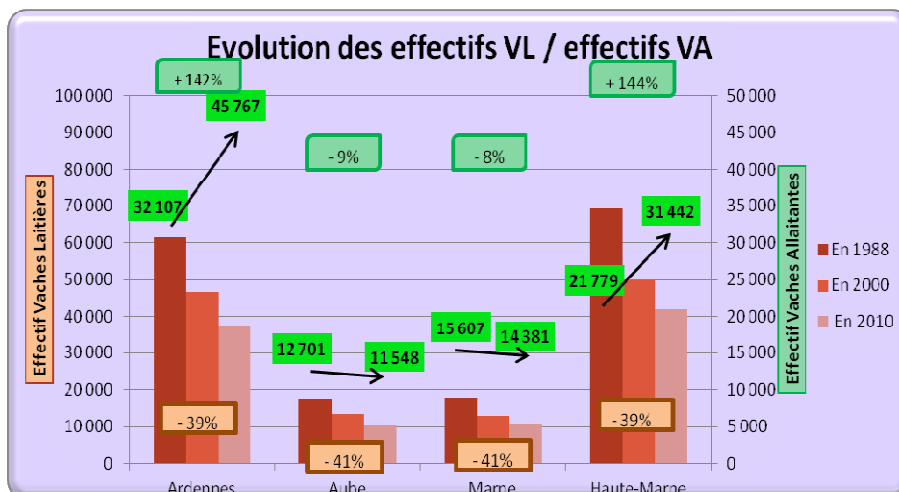
... qui a permis de mieux ancrer l'élevage

Production bovine

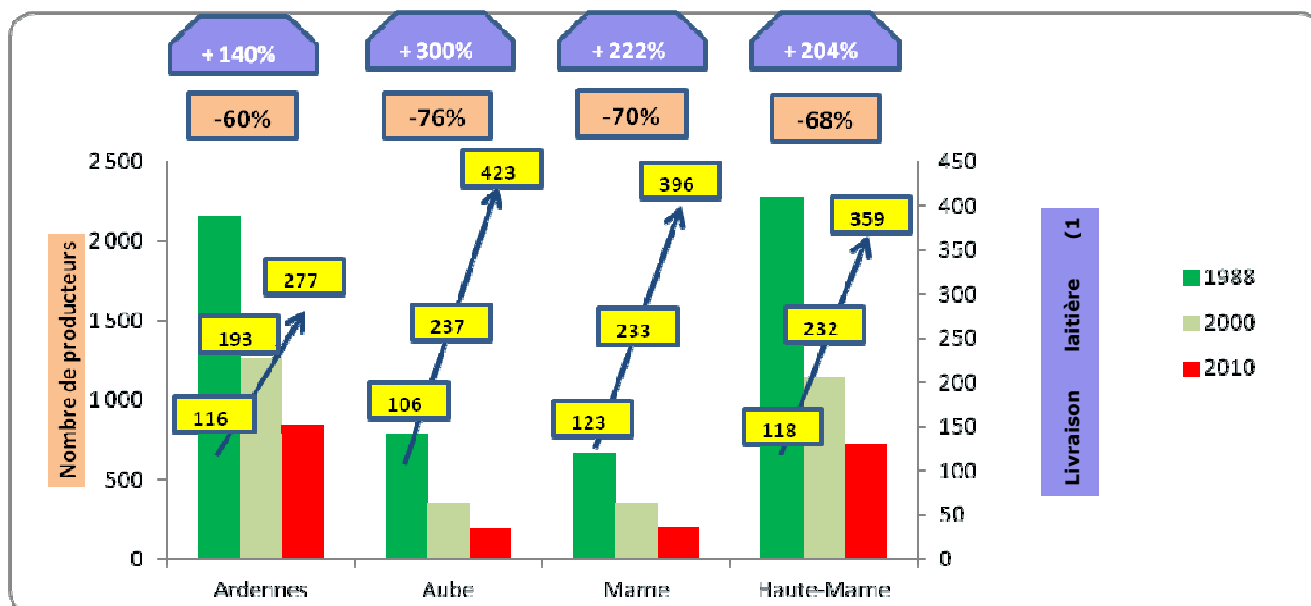
On dénombre la disparition de 65 000 vaches laitières sur la région Champagne-Ardenne, soit une diminution des effectifs de 40 % sur les 22 dernières années. Elles ont été partiellement remplacées par des vaches allaitantes (+ 21 000 VA, soit une augmentation de + 25 %), de telle sorte qu'aujourd'hui, elles sont majoritaires.

En ce qui concerne les départements de l'Aube et de la Marne, les vaches laitières n'ont pas été remplacées par des vaches allaitantes. En revanche, en ce qui concerne les Ardennes, le taux de remplacement est de 0,6 VA par VL en moins et dans le même temps, ce taux est de 0,35 pour la Haute-Marne.

Le reste du cheptel bovin (renouvellement et engraissement) s'est maintenu dans les Ardennes autour d'un effectif de 175 000 têtes alors qu'il baisse de 8 à 30 % dans les autres départements.



Une restructuration laitière forte, mais moins marquée dans les Ardennes



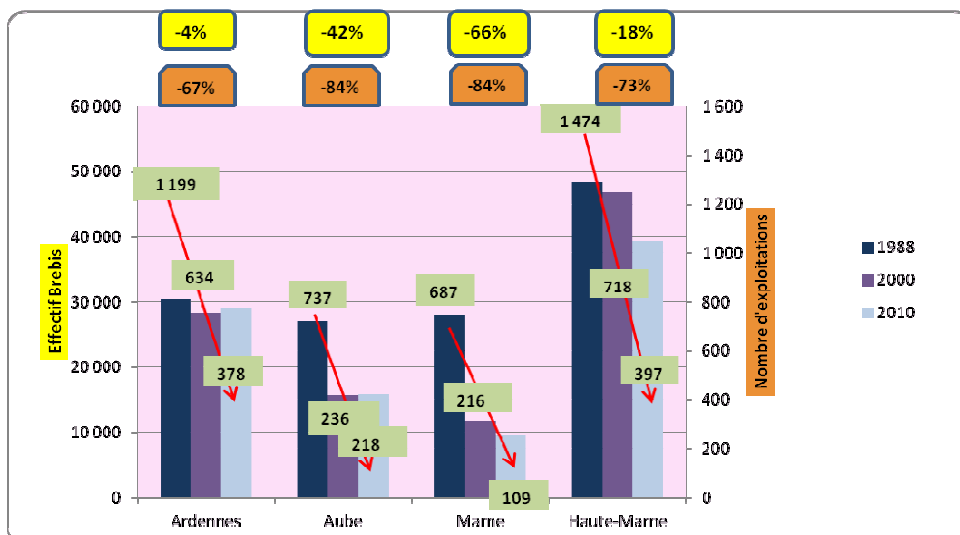
On a assisté à une forte restructuration du nombre de producteurs laitiers dans tous les départements (- 60 % à - 76 %) pour atteindre moins de 200 producteurs dans l'Aube et la Marne et 700 à 800 producteurs dans la Haute-Marne et les Ardennes. En parallèle, les références laitières moyennes ont fortement progressé, mais la restructuration a été moins marquée dans les Ardennes, où la livraison laitière moyenne par producteur est passée de 116 000 l à 277 000 l (+ 140 % en 22 ans), contre + 200 à + 300 % dans les autres départements avec des livraisons moyennes qui approchent voire dépassent les 400 000 l.

La restructuration ne ralentit pas dans les départements qui ont déjà fortement restructuré ; un gros quota n'est pas le gage d'une poursuite d'activité laitière.

La restructuration des exploitations modifie sensiblement la conduite du système fourrager car la part de la ration assurée par le pâturage diminue. Cela n'est pas sans incidence sur les coûts de production. L'économie d'échelle attendue n'est pas toujours au rendez-vous.

Production ovine

Les Ardennes se démarquent également en production ovine puisque malgré une chute du nombre d'exploitations, le département maintient ses effectifs « brebis » autour de 30 000 têtes, alors que dans le même temps, cette production diminue fortement sur les départements de la Marne et de l'Aube avec une baisse du nombre d'exploitations de 66 et 42 % et une baisse des effectifs brebis de 84 % chacun.



Les exploitations dites « non professionnelles » (< 25 000 € de chiffre d'affaire) restent relativement influentes sur la production ovine. En effet, 1 exploitation sur 3, possédant des moutons est dite non professionnelle. Elles représentent 13 % des effectifs brebis totaux, soit 4 000 brebis. De plus, les exploitations dites professionnelles se spécialisent fortement. En effet, en 1988 l'effectif moyen d'une exploitation « professionnelle » était de 37 brebis/exploitation alors qu'en 2010, il est de 108 brebis/exploitation.

En ce qui concerne les autres départements de la région, les exploitations « non professionnelles » tendent à disparaître dans l’Aube et la Marne. Néanmoins, en Haute-Marne, la part des exploitations non professionnelles est significative, puisqu’elles représentent les 2/3 des exploitations de production ovine soit 16 % des effectifs totaux (27 brebis/exploitation).

Productions hors sol

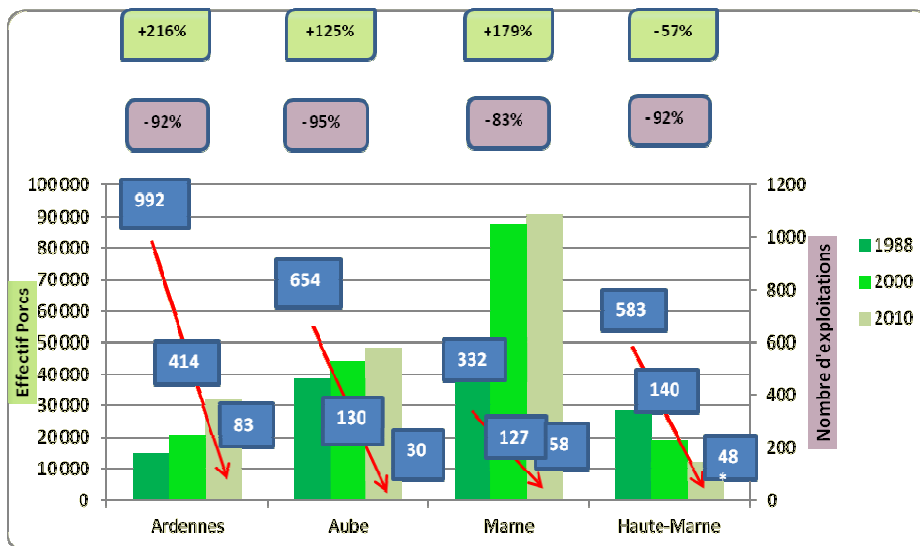
En ce qui concerne la production porcine et volaille, la restructuration est davantage marquée qu’en bovin.

Production porcine

Concernant les Ardennes, le nombre de producteurs de porcs a diminué de 92 %, tandis que les effectifs ont tendance à progresser (32 000 unités en 2010 contre 15 000 en 1988 soit une hausse de 116 %), s’expliquant par le développement d’ateliers existant dans les années 90/2000.

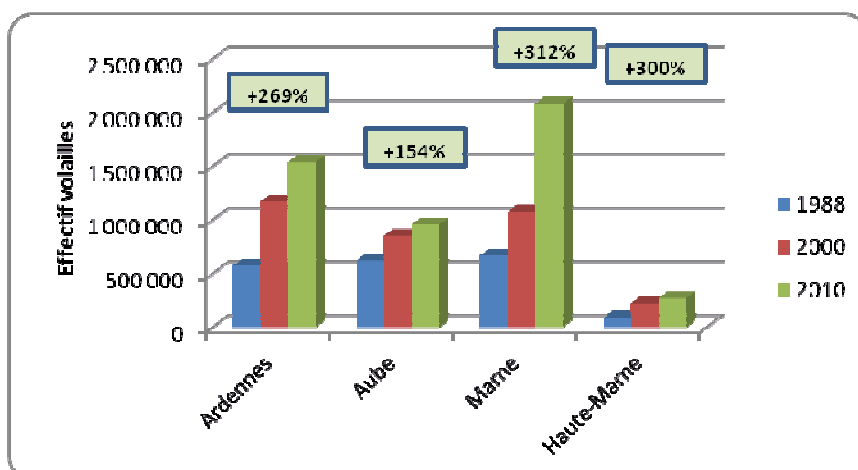
Le phénomène de restructuration est le plus significatif sur le département des Ardennes. En effet en 1988, l’effectif moyen d’un atelier de porcs était de 14 unités /exploitation contre 382 unités en 2010, soit un coefficient de 25.

Nous notons également la taille importante des ateliers dans la Marne et dans l’Aube qui avoisine des effectifs de 1 600 porcs par exploitation.



Production de volailles

Concernant la production de volaille, on a assisté à un considérable développement (la production a quasiment triplé), à un moment où ces ateliers étaient une source de meilleure valorisation des céréales en systèmes grandes cultures



Production cunicole

La production de lapins au niveau des départements de notre région a fortement chuté. En effet, la région Champagne-Ardenne a enregistré une diminution de près de 75 %. Ce sont les départements de l’Aube et de la Haute-Marne, qui sont les plus touchés, avec une baisse de 96 % et 92 %.

Ces productions « hors-sol » n’en sont pas moins fragiles et très sensibles aux fluctuations des marchés et à la réglementation (bien être, directives nitrates,...).

La typologie : note méthodologique

La méthode typologique utilisée est la méthode à dire d'experts et par agrégation (méthode nationale développée par Christophe Perrot en 1991) qui a été déclinée à l'échelle de la grande région Lorraine-Alsace – Champagne-Ardenne).

La typologie à dire d'experts et par agrégation a été adaptée, puis mise à jour régulièrement à l'aide des enquêtes de structures et des recensements agricoles.

Cette méthode est basée sur la mobilisation des connaissances des experts de terrain.

Ces experts sont des informateurs privilégiés sur la diversité des exploitations agricoles en raison de leurs contacts professionnels réguliers et durables avec les exploitations agricoles, au travers notamment des réseaux d'élevage.

La typologie est exécutée par un programme informatique sous Access : la clé typologique. Celle-ci réunit l'ensemble des variables discriminantes et leurs seuils qui caractérisent chaque pôle d'agrégation. Ce programme calcule un coefficient de ressemblance (%) entre chacune des exploitations à classer et chacun des pôles. L'exploitation est ensuite rattachée au pôle auquel elle ressemble le plus.

L'ensemble des exploitations autour d'un pôle constitue un type. Dans les Ardennes, **30 types** ont été définis, répartis dans les **8 familles** présentées.

Pour éviter les erreurs d'interprétation, les exploitations ayant des critères aberrants dans la base de données ne sont pas typées.

Ainsi, sur les 2 979 exploitations agricoles présentes sur le département, 2 375 ont été prises en compte pour réaliser la typologie en 2010.

Cela explique que certaines données communiquées puissent différer de celles utilisant une entrée OTEX (Orientation Technico-économique des Exploitations : classification des exploitations selon la contribution relative de leurs différents ateliers).

TYPOLOGIE DES EXPLOITATIONS AGRICOLES ARDENNAISES

2 375 exploitations typées

30 systèmes types

SYSTÈMES LAITIERS : 799 exploitations

Systèmes laitiers herbagers : 128

Très Petite Référence Laitière (TPRL)	Ces exploitations individuelles ont une SAU inférieure à 40 ha, un quota de moins de 80 000 litres ; leur surface fourragère principale (SFP) est constituée exclusivement d'herbe et peu de céréales sont produites (moins de 5 ha).	26
Petite Structure Laitière Herbagère (PSLH)	Ces exploitations individuelles ont une SAU inférieure à 60 ha, un quota de 100 à 200 000 litres ; leur SFP est constituée exclusivement d'herbe et peu de céréales sont produites (moins de 5 ha).	47
Lait à l'Herbe (LH)	Ces exploitations sont individuelles ou sociétaires. En individuel, elles exploitent 200 -600 000 litres, avec une SFP 100 % herbe de plus de 60 ha et moins de 40 ha de cultures de vente. En société, elles exploitent 250 à 800 000 litres sur plus de 90 ha d'herbe. On y trouve souvent un atelier de viande à l'herbe.	55

Systèmes laitiers à dominante élevage avec culture de maïs : 447

Petit Lait Spécialisé (PLS)	Ces exploitations individuelles (1 UMO) produisent 125 à 225 000 litres, avec plus de 60 % d'herbe dans la SAU et une surface en cultures de vente limitée (moins de 25 ha). Elles sont peu intensives et n'ont pas développé d'atelier de viande. La dimension de ces structures limite leur capacité de développement et rend leur transmission problématique.	10
Petit Lait Viande (PLV)	Ces exploitations individuelles (1 couple), produisent 125 à 225 000 litres avec une part d'herbe de plus de 60 % de la SAU et une surface en culture de vente limitée (< 30 ha). La surface (80-100 ha) permet de développer un atelier de viande à l'herbe (vaches allaitantes et/ou bœufs).	192
Lait Maïs Spécialisé (LMS)	Individuelles ou sociétaires. La densité laitière entre 4 et 8 000 l lait/ha de SFP permet une spécialisation laitière. Elles produisent un quota de 300 à 600 000 litres avec plus de 10-15 % de leur SFP en maïs. Leur production de cultures de vente est inférieure à 40-50 ha.	6
Lait Maïs Viande (LMV)	Ces exploitations de type sociétaire de plus de 100 ha de SAU ont un quota de 300 à 700 000 litres. Elles ont une production de cultures de vente limitée (< 40 ha). Elles ont développé un atelier complémentaire, des bœufs ou des vaches allaitantes pour valoriser l'herbe et/ou des taurillons en zone de maïs à bon potentiel. Ces exploitations cherchent à augmenter leur production laitière, soit par intensification animale, soit au détriment de l'atelier viande.	239

Systemes laitiers en polyculture élevage : 224		
Petit Lait Céréales (PLC)	Ces exploitations individuelles en polyculture élevage ont un quota limité à 125 à 225 000 litres. Leur SAU est de plus de 100 ha dont 50 à 150 ha en cultures de vente.	63
Lait Céréales (LC)	Individuelles ou sociétaires, ces exploitations ont un quota de 300 à 700 000 litres sur une surface de plus de 150 ha. Les cultures de vente représentent plus de 70 ha (plus de 50 % de la SAU). Deux à trois personnes travaillent à plein temps sur ces exploitations.	9
Cultures et lait hors sol (CL)	Ces exploitations se situent en zone Champagne avec un quota de plus de 150 000 l, une surface en culture importante et une surface fourragère extrêmement réduite.	2
Lait Céréales Viande (LCV)	Ces exploitations ont développé les trois productions : lait avec un quota de 300 à 700 000 litres, cultures de vente de 70 à 200 ha, et production de viande avec engraissement de taurillons, ou bœufs ou un troupeau de vaches allaitantes. Ces exploitations comprennent au moins 2 UTH.	143
Très Grande Structure Laitière (TGSL)	Avec plus de 4 UTH, ces exploitations sociétaires ont une SAU de plus de 300 ha, plus de 100 ha de cultures de vente, un quota de plus de 900 000 litres auxquels peut s'ajouter un atelier viande de dimension importante.	7
SYSTEMES VIANDES SANS LAIT : 864 exploitations		
Systemes herbagers viande bovine : 368		
Petite Structure Viande Herbe (PSVH)	Ces structures sont pour beaucoup issues des reconversions de leur troupeau laitier en allaitant (entre 10 et 30 vaches). Ils peuvent également comporter entre 80 et 200 brebis. Leur SAU est comprise entre 15 et 60 ha dont 90 % en herbe.	174
Herbager Extensif Viande (HEV)	Ces exploitations ont une assez grande surface (> 80 ha), dont plus de 80 % en herbe, avec un assez grand troupeau (au moins 50 vaches allaitantes) et peu de taurillons.	100
Herbager Intensif Viande (HIV)	Ce groupe rassemble de gros éleveurs herbagers. Ils possèdent de grandes structures (de 80 à 150 ha), avec une petite proportion de céréales, un système fourrager plus intensif (chargement \geq 1,2) et un troupeau de 70 vaches allaitantes avec engraissement.	94
Systemes polyculteurs viande bovine : 292		
Petite Structure Viande Céréales (PSVC)	Ce type se rencontre sur des petites structures (20-70 ha), avec un troupeau d'une vingtaine de vaches. Ces exploitations ont souvent une double activité et certaines ont un atelier de taurillons (contre 49 % en 2000).	74
Céréales Viande Viande (CVV)	En zone de polyculture élevage, dans des exploitations à demi-herbagères, ces naisseurs-engraisseurs ont un troupeau de l'ordre de 55 vaches allaitantes, sur une SAU de 80 à 190 ha.	145
Céréales Viande Grande Structure (CVGS)	En zone céréalière, ce groupe rassemble des exploitations naisseurs-engraisseurs de grande dimension : une structure assez grande (plus de 200 ha) avec une surface en cultures conséquente (> 30 ha) et un gros troupeau de vaches allaitantes (50 et plus).	73

Systèmes céréaliers avec un petit élevage viande complémentaire : 136		
Céréales Viande Céréales (CVC)	Un système naisseur (10 à 30 vaches allaitantes) valorise les surfaces impropres aux cultures, avec une surface de cultures de vente conséquente (> 80 ha) et peu de SFP.	134
Céréales Viande Engraissement (CVE)	Ces engraisseurs spécialisés associent une production de cultures de vente à un atelier d'au moins 50 taurillons, avec un chargement supérieur à 1,7. Il y a peu d'herbe dans ces systèmes, la SFP est essentiellement constituée par du maïs pour l'engraissement.	2
Systèmes ovins : 68		
Herbagers Ovins Extensifs (HOE)	Un système de production à l'herbe, sur une SAU de 70 ha en moyenne, avec un système fourrager extensif (plus de 90 % de la SAU en herbe et un chargement de 0,7 UGB/ha). La troupe ovine est de 200 à 400 brebis.	3
Herbager Ovins de Plaine (HOP)	Un système herbager plus intensif avec moins de surfaces en herbe (80 % maximum de la SAU), une troupe ovine d'environ 500 brebis et un chargement supérieur à 1 UGB/ha.	15
Polyculteurs Ovins (PO)	Une production céréalière couplée à des surfaces fourragères importantes (40-60 % de la SAU), avec une troupe ovine importante (au moins 200 brebis, 500 en moyenne).	29
Céréales Viande Ovine (CVO)	En zone céréalière, ces exploitations associent une production d'agneaux de bergerie (270 brebis en moyenne) à une production céréalière importante, avec peu de SFP.	21
SYSTÈMES CÉRÉALIERS : 712 exploitations		
Céréales Petite Dimension (CPD)	Ces exploitations ont une surface en cultures de vente de 55 ha et seulement 20 % de leur SAU est en herbe, sans animaux. Ce sont souvent des doubles actifs.	78
Betteraves Céréales (BC)	Ce groupe rassemble des systèmes betteraviers avec plus d'un tiers de leur SAU en betteraves et pommes de terre non irriguées.	18
Céréales Betteraves (CB)	Systèmes céréaliers avec de 5 à 14 % de betteraves dans la SAU.	266
Céréales Cultures Industrielles (CCI)	Systèmes céréaliers avec de 16 à 28 % de betteraves dans la SAU et parfois des pommes de terre irriguées.	145
Céréales Hiver Cultures Printemps (CHCP)	Systèmes céréaliers avec plus de 15 % de tournesol, pois, maïs grain, ou chanvre dans la SAU.	140
Céréales hiver Colza (CHC)	Systèmes céréaliers avec le colza comme tête d'assolement essentielle.	65

Caractéristiques principales des types

(moyennes par exploitation présentant la production en 2010)

(source : données 2010 – Typologie réseaux d'élevage)

	Types	Nb types	Nb exploitants	SAU (ha)	STH (ha)	PT (ha)	Maïs ensilage (ha)	SCOP (ha)	Betteraves sucrières (ha)
Systèmes laitiers herbagers 128 exploitations	TPRL	26	1,0	47	35		1	9	
	PSLH	47	1,0	60	51	4	0	5	0
	LH	55	1,3	115	92	3	1	18	0
Systèmes laitiers à dominante élevage avec culture de maïs 447 exploitations	PLS	10	1,0	71	43	9	8	10	0
	PLV	192	1,1	104	75	4	9	15	0
	LMS	6	1,5	124	83	4	14	21	1
	LMV	239	1,8	157	103	6	21	26	0
Systèmes laitiers en polyculture élevage 224 exploitations	PLC	63	1,1	131	56	3	8	61	0
	LC	9	1,2	175	47	2	15	103	2
	CL	2	1,5	130	31	4	10	74	2
	LCV	143	2,2	232	109	6	24	91	0
TGSL	7	4,0	459	228	8	58	154	2	
TOTAL SYSTEMES LAITIERS		799	1 235	115 711	69 752	3 698	11 378	29 715	166
Systèmes herbagers viande bovine 368 exploitations	PSVH	174	1,0	38	34	1	0	2	0
	HEV	100	1,1	102	93	2	1	5	0
	HIV	94	1,3	119	88	4	8	19	0
Systèmes polyculteurs viande bovine 292 exploitations	PSVC	74	1,0	62	27	2	1	29	1
	CVV	145	1,3	142	66	3	3	64	2
	CVGS	73	1,8	261	83	7	5	152	6
Systèmes céréaliers avec un petit élevage viande complémentaire 136 exploitations	CVC	134	1,3	146	24	3	0	99	7
	CVE	2	1,5	129	11	0	2	95	10
TOTAL SYSTEMES VIANDE BOVINE		796	986	91 923	44 317	2 269	1 935	38 707	1 687
Systèmes ovins 68 exploitations	HOE	3	1,0	78	58	0	0	20	0
	HOP	15	1,0	61	56	0	1	4	0
	PO	29	1,1	19	17	0	0	2	0
	CVO	21	1,3	114	10	3	0	76	10
TOTAL SYSTEMES OVINS		68	77	4093	1720	64	9	1 760	210
Systèmes céréaliers purs 712 exploitations	CPD	78	1,1	50	2	1	0	39	2
	BC	18	1,7	217	1	0	0	125	36
	CB	266	1,3	141	2	1	0	107	14
	CCI	145	1,3	125	0	0	0	83	22
	CHCP	140	1,2	113	7	1	0	95	0
	CHC	65	1,1	71	20	4	1	41	0
TOTAL SYSTEMES POLYCULTURE		712	891	83 708	3 006	690	80	61 815	7 671
TOTAL TOUS SYSTEMES		2 375	3 189	295 435	118 795	6 721	13 402	131 997	9 734

	Types	Nb VL	Quota Laitier (I)	Nb VA	PMTVA	Primes ovines	Broutards vendus/an	Bœufs vendus/an	Taurillons vendus/an	Chargement UGB/SFP
	TPRL	14	58 598	8	4	0	1	2	1	1,4
	PSLH	22	129 450	10	5	8	2	6	1	1,1
	LH	42	270 641	6	3	31	1	15	1	1,1
	PLS	25	158 790	0	1	0	1	5	1	1,1
	PLV	32	190 366	17	9	4	4	15	3	1,3
	LMS	64	398 433	0	0	0	0	4	5	1,2
	LMV	60	410 435	15	5	16	2	28	9	1,4
	PLC	29	186 175	11	5	2	2	12	6	1,4
	LC	43	399 412	0	0	0	0	1	2	1,3
	CL	50	348 645	0	0	0	0	6	2	2,0
	LCV	63	476 237	24	7	10	3	30	17	1,5
	TGSL	133	1 083 642	2	1	21	1	108	4	1,3
		36 998	252 824 039	11 965	4 633	8 461	2 003	16 654	5 841	
	PSVH			20	18	7	6	1	1	1,2
	HEV			55	50	27	17	8	4	1,1
	HIV			78	59	30	14	8	12	1,5
	PSVC			22	18	13	6	2	1	1,5
	CVV			55	45	9	16	5	8	1,4
	CVGS			79	70	3	19	3	20	1,6
	CVC			21	19	2	8	2	5	1,5
	CVE			0	0	115	0	2	185	1,9
		0	0	34 574	29 497	9 710	9 180	3 158	5 523	
	HOE			0	0	288	0	0	0	0,7
	HOP			20	15	302	8	0	1	1,5
	PO			0	0	92	0	0	0	1,6
	CVO			1	1	190	0	0	0	5,2
		0	0	294	245	12 101	126	3	23	
	CPD									
	BC									
	CB									
	CCI									
	CHCP									
	CHC									
		0		0	0	0	0	0	0	
		36 998		46 833	34 375	30 272	11 309	19 815	11 387	

Analyse typologique réalisée avec l'aide de l'Institut de l'Elevage

Analyse typologique de la Ferme Ardennes

Les 799 exploitations laitières du département des Ardennes, ne permettent plus à cette production d'être majoritaire (48 % des élevages du département). Alors que le quota moyen progresse de 12 000 litres/an en moyenne sur les 10 dernières années avec une accélération depuis 3 ans, le nombre de vaches laitières chute à 37 000 têtes (- 9 000 vaches en 10 ans), traduisant ainsi une intensification de la conduite des troupeaux laitiers. Cette intensification de la conduite est confirmée par les résultats du typage des exploitations. En effet, les structures dites herbagères (sans ensilage de maïs) recule de 26 % en 3 ans alors que les systèmes à dominante élevage avec maïs et les systèmes polyculture élevage diminuent respectivement de 14 % et 8 %.

Dans le même temps, comme dans les autres productions, la SAU progresse pour atteindre en moyenne 145 ha (contre 105 ha en 2000) et les élevages laitiers valorisent 59 % des surfaces en herbe du département. Ces surfaces en herbe sont presque toujours valorisées par un atelier de production de viande. Ainsi, les élevages laitiers possèdent 26 % du cheptel de vaches allaitantes du département soit environ 12 000 vaches. Par ailleurs, la production de bœufs est largement plébiscitée par les éleveurs laitiers (plus de 16 000 produits par an, dont 14 000 de race laitière). Ces choix sont cependant insuffisants pour maintenir la valorisation de l'herbe. Celle-ci se dégrade inévitablement sous l'effet de l'agrandissement de la STH, conjugué à l'augmentation de la surface d'ensilage de maïs et à la stabilisation du troupeau allaitant. L'engraissement de taurillons est beaucoup moins développé dans les systèmes laitiers (moins de 6000 têtes par an).

Les systèmes viande bovine sans lait diminuent de 16 % en 10 ans, avec une progression de la SAU moyenne qui passe de 94 ha à 115 ha (dont 12 ha d'herbe supplémentaire). Dans le même temps, le troupeau allaitant moyen augmente de 9 vaches (43 VA en 2010 contre 34 VA en 2000).

Ces exploitations viande se partagent entre :

- des systèmes herbagers (46 % des exploitations) relativement économes, mais dépendants (paille, concentrés) et fragiles dans les conjonctures récentes.
- des systèmes viande + céréales (54 % des exploitations) qui peuvent être plus autonomes grâce à la complémentarité entre ateliers, lorsqu'ils ne sont pas trop intensifs.

On peut par ailleurs distinguer les systèmes naisseurs plutôt en progression (9000 broutards produits par an), au détriment des naisseurs engraisseurs de taurillons (5000 têtes par an) et des systèmes naisseurs engraisseurs de bœufs (3000 têtes produites par an). Les systèmes d'engraissement spécialisé sont quasiment inexistantes.

Les systèmes ovins se répartissent entre des systèmes « bergerie » (CVO : 35 %) et des systèmes « agneaux d'herbe » (HO et PO : 65 %) qui sont complémentaires pour assurer l'échelonnement de la production sur l'année et l'approvisionnement de la filière.

Les systèmes ovins herbagers sont pour la plupart des ateliers couplés à des bovins viande ou des bovins lait. Quant aux systèmes bergerie, l'atelier ovin vient en complément de surfaces céréalières importantes et valorise les sous produits ou coproduits de l'exploitation.

Le développement de la production ovine dans le département passe avant tout par la création de troupes de 100-150 brebis complémentaires à un atelier bovin.

Enfin, les systèmes polyculture sont relativement stables en effectifs. Les assolements évoluent en fonction de la conjoncture. Les protéagineux régressent et certains petits producteurs de betterave ont abandonné leur quota, au profit des céréales et du colza.

Principales évolutions depuis 2000

La comparaison des résultats de l'analyse typologique conduite sur les données du RGA 2000 avec celle des données recueillies en 2010 permet de mesurer les évolutions par type intervenues depuis 10 ans.

On constate que la restructuration la plus forte a eu lieu dans les systèmes laitiers : 35 % d'exploitations en moins en 2010 par rapport à 2000. Dans les systèmes ovins la baisse atteint 25 % des exploitations, tandis que dans les systèmes viande bovine, elle n'est que de 15 % sur la même période. En système grandes cultures, le nombre d'exploitation est stable entre 2000 et 2010.

La restructuration s'est faite au détriment de petites structures dans toutes les productions et au profit de structures plus grosses et plus complexes. Ainsi, les structures laitières à quota limité (TPRL, PSLH, PLS, PLC, PLV) ont vu leurs effectifs diminuer de 70 % et le nombre de petites structures viande (PSVH, PSVC) a été réduit de 38 %. Les systèmes basés sur plusieurs ateliers sont en progression, de telle sorte que dans les exploitations d'élevage, 62 % des systèmes reposent sur 2 productions et 13 % sur 3 productions (lait, viande, céréales). Seulement 25 % des systèmes d'élevages sont spécialisés, et essentiellement en viande bovine ou ovine dans des zones herbagères.

CONCLUSION

L'analyse de l'évolution de l'agriculture ardennaise sur les 20 dernières années révèle comme fait majeur la concentration des entreprises (baisse des actifs agricoles, diminution du nombre d'exploitations et augmentation de leur taille). Cette restructuration a été très forte en élevage laitier, moyenne en élevage viande et très modérée en système polyculture.

Cependant, les choix politiques départementaux (contrôle des structure, politique d'installation...) ont plutôt permis de préserver davantage d'exploitation d'élevage que dans les autres départements de la région où la restructuration et le retournement des surfaces en herbe ont été encore plus marqués. L'activité d'élevage reste donc significative et sa pérennité conditionne aussi celle des filières qui lui sont associées.

Concernant la production laitière, les 800 exploitations productrices actuelles se caractérisent par une majorité de quotas moyens (< 300 000 l) qui sont face à des choix stratégiques :

- ▲ augmenter significativement la production et poursuivre la concentration, investir dans de nouveaux bâtiments, produire le lait avec du maïs et des concentrés et sous valoriser les surfaces en herbe
- ▲ n'augmenter la production que marginalement ou à hauteur des capacités de logement existantes, rechercher un maximum d'autonomie en s'appuyant sur le pâturage et une part d'herbe dans la ration hivernale de façon à minimiser le coût de production.

Par ailleurs, la volatilité des prix des produits agricoles et des intrants est une donnée nouvelle pour les agriculteurs. Dans ce contexte, ils réfléchissent à l'évolution de leurs systèmes de production pour assurer la durabilité de leurs exploitations.

La réforme de la PAC en cours a un rôle à jouer pour rééquilibrer les aides entre productions, en mettant en place des mesures spécifiques pour pérenniser l'élevage (verdissement, maintien des surfaces en herbe,...).

Nous devons en débattre tous ensemble entre organisations professionnelles agricoles entre décideurs et avec les producteurs.

La Chambre d'Agriculture des Ardennes est prête à engager cette réflexion avec vous tous.

Cette brochure a été réalisée grâce à la collaboration de :

P.M. LEROY	Ingénieur stagiaire
J. MARTIN	Chambre d'Agriculture des Ardennes
J.P. MOUSSU	Chambre d'Agriculture des Ardennes
P. TURQUIER	Chambre d'Agriculture des Ardennes

Elle est téléchargeable sur le site www.ardennes.chambagri.fr